1613.

SERMENT
DE
FIDELLITÉ.

M. DC. XV.

Vous jurez à Dieu, de bien & fidellement ſeruir le Roy, ſoubs l'authorité de Monſeigneur le Prince, & non dautre. Promettés qu'il ne ſe paſſera rien cõtre ſon ſeruice sãs l'aduertir. De le ſeruir enuers & contre tous: & ſpeciallement cõtre les

cinq Tyrans qui abu-
ſent du nom du Roy:
ſe veulent attribuer au-
thorité Souueraine, &
ſur tout, contre ceux
qui ſe trouueront accu-
ſez & coulpables de la
mort du deffunt Roy
ſon pere, afin que la ju-
ſtice en ſoit faite ainſi
qu'il appartient.